

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



Approuvé le 10 mars 2014

CONTENU DU DOSSIER

PIÈCE 1 : RAPPORT DE PRÉSENTATION

- 1.1 Diagnostic
- 1.2 Etat initial de l'environnement
- 1.3 Paysage et aménagement
- 1.4 Explication des choix retenus pour établir le projet
- 1.5 Articulation du SCOT avec les autres documents
- 1.6 Evaluation environnementale
- 1.7 Phasage
- 1.8 Résumé

PIÈCE 2 : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

PIÈCE 3 : DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS



Le présent document a été réalisé sous l'égide du groupement « PROSCOT » pour le compte du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation (SMEP) de Fontainebleau et de sa Région.